



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 67460

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le lent développement de l'alternance en France. Adaptée à un large public de jeunes et d'adultes en voie de formation, l'alternance permet la concrétisation des formations par l'implication de chaque candidat dans un travail pratique en entreprise. Alors que les entreprises critiquent souvent la non-adéquation des formations universitaires à leurs besoins, il est important de rappeler que l'alternance est le meilleur moyen de faire évoluer certaines formations. Les entreprises ont besoin des compétences des étudiants qui ont une capacité d'analyse importante et les universités ont besoin d'aller davantage vers les entreprises. C'est pour ces raisons qu'il faut réellement augmenter le nombre d'alternants d'ici à dix ans est louable. Cependant, à l'heure où les carnets de commandes des entreprises sont quasiment vides, les mesures annoncées par le Gouvernement, telle que la prime de 1 000 euros pour les entreprises qui embauchent des alternants, semblent peu significatives. Il lui demande donc de préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet et la manière avec laquelle les objectifs seront atteints.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67460

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8887

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)